REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260702-280726-DE
N°280726

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	14
De votants	14
Procuration	0

Objet :

Désignation d'un conseil municipal correspondant incendie et secours

Date de la convocation :
29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Rose-Marie FESTINI CROMER, Jean-Michel LE BOUCHER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Steven BREXEL, Renaud RABRET, Nicolas GOUYA (19h15)

Absente excusée : Hélène MARTIN

Secrétaire de séance : Sandrine DUVAL
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'article D.731-14 du Code de la sécurité intérieure,
En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le Code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D.731-14,

Les missions du correspondant incendie et secours sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas, échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'informations préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260702-280726-DE

Le correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Yvon MAUVIEUX correspondant incendie et secours.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 9 juillet 2026

Secrétaire de séance
Sandrine DUVAL

Le Maire,
Jean-François CORDON